



## Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

---

### Spécial

#### Séminaire européen 22 et 23 mars 1999 *Cohésion sociale et solidarité territoriale. Forger des Services européens d'intérêt général*

Le séminaire européen "Cohésion sociale et solidarité territoriale. Forger des Services européens d'intérêt général" s'est tenu les 22 et 23 mars au Parlement européen à Bruxelles.

Il a réuni plus de 120 représentants des acteurs sociaux de l'Union européenne pour un débat approfondi d'une part sur l'interprétation et les conséquences de l'article 7D du traité d'Amsterdam, du point de vue des droits fondamentaux de la personne et de la cohésion sociale et territoriale ; d'autre part sur ce que pourraient être des services d'intérêt général au niveau européen à partir des exemples de la poste et des chemins de fer.

Les participants s'adressent aux candidats aux élections européennes (texte à reproduire et à diffuser largement).

---

### Adresse aux candidats aux élections européennes

Les services d'intérêt général représentent une composante essentielle du modèle européen de société.

Ils jouent, sur l'ensemble du territoire et à chaque échelon, un rôle essentiel dans la cohésion sociale, économique et territoriale de l'Union européenne.

Ils sont un élément concret pour la mise en œuvre et la garantie d'exercice des droits fondamentaux de la personne tels que le droit à la sécurité, à l'énergie, à l'information, aux transports, au logement, à la formation, aux soins, à l'éducation, à l'emploi, etc, dont dépendent les conditions de vie sur les territoires.

Leur rôle est reconnu comme essentiel :

- par l'article 7D (16) du traité d'Amsterdam: " *Sans préjudice des articles 77, 90 et 92, et eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt économique général parmi les valeurs communes de l'Union ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union, la Communauté et ses Etats membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application du présent traité, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions* ".
- par la déclaration également adoptée à Amsterdam, relative à cet article 7D: " *Les dispositions de l'article 7D du traité instituant la Communauté européenne relatives aux services publics sont mises en œuvre dans le plein respect de la jurisprudence de la Cour de justice, en ce qui concerne, entre autres, les principes d'égalité de traitement, ainsi que de qualité et de continuité de ces services* ".

### Special

### European Seminar, the 22 and 23 March *Social Cohesion and Interregional Solidarity - Towards European Services of General Interest*

The European Seminar on " Social Cohesion and Interregional Solidarity - Towards European Services of General Interest " was held on the 22 and 23 March, in Brussels.

It drew together more than 120 representatives of Social Actors in the European Union, to debate thoroughly the interpretation and consequences of Article 7D of the Treaty of Amsterdam, from the point of view of fundamental individual rights as well as social and interregional cohesion. It also examined what services of general interest at a European level could be, based on the examples of postal and rail services.

The participants address the candidates for the European elections (text to be widely reproduced and distributed).

---

### Address to Candidates for the European elections

Services of general interest are an essential component of the European social model.

They play a vital role in social, economic and interregional cohesion in the European Union, throughout national territories and at every level.

They are a concrete part of the implementation of guaranteed fundamental, individual rights, such as the rights to security, energy, information, transport, housing, training and health care etc., and which are vital to living conditions across national territories.

Their role is recognised as being essential:

- by Article 7D (16) of the Treaty of Amsterdam: " *Without prejudice to Articles 77, 90 and 92, and given the place occupied by services of general economic interest in the shared values of the Union as well as their role in promoting social and territorial cohesion, the Community and the Member States, each within their respective powers and within the scope of the Treaty, shall take care that such services operate on the basis of principles and conditions which enable them to fulfil their missions* ".
- by the declaration relating to Article 7D, which was also adopted at Amsterdam: " *The provisions of Article 7D of the Treaty establishing the European Community on public services shall be implemented with full respect to the jurisprudence of the Court of Justice inter alia as regards the principles of equality of treatment, quality and continuity of such services* ".

Pour donner tous leurs effets, ces orientations doivent faire l'objet de dispositions concrètes dans le droit communautaire, aussi bien au niveau des traités que du droit dérivé.

La prochaine révision des traités doit être l'occasion de renforcer ces principes.

Avec la ratification du traité d'Amsterdam, le Parlement européen va intervenir directement sur ces enjeux, et sur le respect et la garantie des droits fondamentaux, car l'essentiel des domaines concernés - énergie, transports, télécommunications et poste - relèvent de la codécision.

Le séminaire européen "cohésion sociale et solidarité territoriale, forger des services européens d'intérêt général", réuni les 22 et 23 mars 1999 au siège du Parlement européen à Bruxelles souhaite que le futur Parlement prenne, dès son élection, des initiatives pour promouvoir la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble du territoire, cohésion que les seules règles du marché ne peuvent assurer comme le démontrent les inégalités croissantes et les 52 millions de pauvres au niveau communautaire :

?? adoption d'une charte des droits fondamentaux de la personne et des moyens d'en assurer leur garantie, aux divers échelons territoriaux, en particulier par la mise en œuvre des services d'intérêt général ;

?? approfondissement d'une conception européenne des services d'intérêt général, rééquilibrant la logique de concurrence et se combinant avec les règles du marché afin de permettre l'égal accès de chacun aux biens et services essentiels ;

?? initiatives pour construire de véritables services européens d'intérêt général afin de garantir les droits fondamentaux et les valeurs d'intérêt général sur l'ensemble du territoire européen. Cela implique des critères de gestion définis également à ce niveau et des régulateurs européens pour les services européens d'intérêt général s'appuyant sur les réseaux transeuropéens. L'organisation concrète dans les Etats membres s'appuiera sur le principe de subsidiarité et sur les règles communautaires spécifiques ;

?? mise en place, au niveau communautaire et au niveau national et local, d'offices d'évaluation pluralistes, multicritères et publics des services d'intérêt général. L'évaluation doit permettre de promouvoir le rôle actif des citoyens et résidents quant à l'accessibilité, la qualité, la sécurité des services d'intérêt général. Une charte de l'évaluation, élaborée démocratiquement avec tous les acteurs concernés doit être adoptée dans ce but;

?? création d'un poste de Commissaire européen et d'une Direction générale chargés des services d'intérêt général au sein de la Commission, à l'occasion de l'investiture de la prochaine Commission ;

?? création d'une commission "services d'intérêt général" au sein du Parlement européen.

Les politiques de cohésion économique, sociale, territoriale, doivent marquer la volonté politique de bâtir une Europe pour tous les citoyens et résidents sur le territoire européen.

---

Adressez à "NOUVELLES-NEWS-EUROPE" de brèves informations en anglais et français par courrier, fax ou E-mail ([celsig@worldnet.fr](mailto:celsig@worldnet.fr)).

To be fully effective, these guidelines must be translated into concrete measures within Community Law, both at the levels of the Treaties, and in derived law.

The next revision of the Treaties should be used as an occasion to reinforce these principles.

With the ratification of the Treaty of Amsterdam, the European Parliament will intervene directly in these matters, and in the respect of fundamental rights, as the key parts of these areas - energy, transport, telecommunications and postal services - are subject to joint decision-making.

The European seminar on " Social Cohesion and Interregional Solidarity - Towards European Services of General Interest ", which met the 22 and 23 March 1999 at the European Parliament in Brussels, would like the future Parliament to take initiatives promoting social and interregional solidarity throughout national territories, as soon as it is elected. Market forces alone cannot ensure this, as is borne out by rising inequalities and the presence of 52 million poor people within the Community: The seminar called for:

?? the adoption of a Charter of Fundamental Rights and the means for ensuring that they are guaranteed, at the various regional levels, and in particular calls for the implementation of services of general interest;

?? the deepening of a European conception of services of general interest, balancing out the logic of competition and which combines with market forces, so as to permit equal access to essential goods and services;

?? initiatives to construct true European services of general interest, so that fundamental rights and values are guaranteed throughout national territories and throughout Europe. This implies having European regulators, and that management criteria are defined at this level, to be used for European services of general interest which are based on trans-European networks. The concrete organisation in Member States will draw on the principle of subsidiarity and on specific Community rules;

?? the implementation, at the Community, national and local levels, of pluralist assessment bodies for services of general interest, using diverse criteria. Such assessments should help promote the active role of citizens and residents, with respect to accessibility, quality, and the security of services. An assessment charter, drafted democratically with all the actors involved, should be adopted to this end;

?? the creation of a post of European Commissioner and a Directorate General with the responsibility for services of general interest in the Commission, at the investiture of the next Commission;

?? the creation of a commission for "services of general interest" at the European Parliament.

Policies aimed at economic, social and interregional cohesion must shape the political will to build Europe for all citizens and residents throughout the European territory.

---

Please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE", in English and French, by courier, fax or E-mail ([celsig@worldnet.fr](mailto:celsig@worldnet.fr)).

**NOUVELLES-NEWS-EUROPE** est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : [celsig@worldnet.fr](mailto:celsig@worldnet.fr). Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Nicholas Sowels. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 500 FF. *Subscription for 1 year: FF 500*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.